

## PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 MARS 2025

Le Comité Syndical du SIAEP du Fossat régulièrement convoqué, le 12 mars 2025 s'est réuni le 18 mars 2025 à dix-huit heures trente-cinq minutes au siège du Syndicat au 28 La Paterie 63480 Marat, sous la Présidence de M. Patrice DOUARRE.

### ***Sont présents :***

Jean-Luc CHAMBADE, Rodolphe MOREAU représentant la commune de BERTIGNAT.

Patrice DOUARRE, Philippe COSTE, Jean-Claude ROLLIER (suppléant) représentant la commune de MARAT.

Frédéric BATISSE représentant la commune de VERTOLAYE.

Jean-Luc SEYCHAL représentant la commune de ST-PIERRE-LA-BOURLHONNE

Didier FOURT, Simon GEILER représentant la commune de GRANDVAL.

André VOLDOIRE, Guy GOURBEYRE, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST (Suppléante) représentant la commune de VALCIVIERES

***Absents excusés :*** Julien CAISSO, Pascal TARRIT

***Secrétaire de séance :*** Mr Philippe COSTE.

### **1 – Approbation du PV du conseil syndical du 18/03/2025 (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **2- Choix devis devanture du Syndicat (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Suite au précédent conseil syndical, il a été décidé d'établir d'autres devis :

3 entreprises locales ont répondu dont voici les résultats :

- Atelier CHEVARIN : 13 511.25€ HT

- Ambert Fermeture : 6 745.00€ HT

- Eurl Chassaing : 7 467.40€ HT

Un élu suggère un complément de devis pour la pose de store pour garder la chaleur et se prémunir du soleil en été et un autre élu pense que cela dissuaderait aussi les voleurs.

Le Président rappelle qu'il y a actuellement un store intérieur et un store banne à l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir le devis de l'entreprise Ambert fermeture pour un montant de 6 745.00€ et de demander un devis complémentaire sur la pose de store à le mettre au prochain conseil syndical.

### **3- Vote du budget 2025 [2025\_03] (Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)**

Le Président présente le budget 2025 sous forme de tableau excel avec une comparaison avec le prévisionnel et le réalisé de l'année 2024.

Le budget 2025 s'élève :

- En fonctionnement : 437 135.10€ H.T

- En Investissement : 393 828.56€ H.T.

### **4– Informations et questions diverses**

#### ***- Demande intégration au syndicat de la commune de Le Monestier :***

Le sujet a été abordé et un mail sera envoyé prochainement afin de répondre à certaines interrogations.

Nous avons aussi sollicité M. Genestier du Service Comptable d'Ambert pour connaître l'impact financier de l'intégration de Le Monestier dans notre syndicat.

Un élu explique qu'il faudra sans doute embaucher, acquérir un véhicule supplémentaire, etc..., pour gérer la nouvelle commune. Est-ce que le syndicat a les moyens humains et financiers pour absorber cette nouvelle commune qui a peu de recettes et 2 emprunts importants.

Le Président propose de voter l'adhésion de la commune de Le Monestier au prochain conseil tout en respectant le délai des 3 mois pour le vote.

#### ***- La loi NOTRE à l'Assemblée, le 13 mars 2025 :***

L'assouplissement de la loi NOTRE a été adopté à la quasi-unanimité à l'Assemblée Nationale le 13 mars 2025.

Il faut attendre que le texte de loi soit promulgué.

- **Proposition achat parcelle AD 344 (Aigle 1) appartenant à Mme Christiane COSTE et ses 3 enfants :**  
Réception d'une réponse de l'avocat de Mme COSTE. Un élu suggère d'envoyer la demande de celui-ci au service juridique de notre assureur et de ne pas répondre directement.

- **Facturation des compteurs d'eau dans les cimetières :**

*Le Président informe les élus qu'il est nécessaire de comptabiliser tous les volumes d'eau consommés notamment les compteurs d'eau des cimetières. Une facture supplémentaire sera envoyée annuellement pour chaque commune membre. Il est prévu de poser un compteur d'eau au cimetière des communes de Valcivières et de Grandval.*

- **Prochaine date du conseil syndical :**

Le Président propose la date du mardi 06 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.

Le Président,  
**SIAEP du Fossat**  
28 lieu-dit La Paterie  
63480 MARAT  
Tél. 04.73.95.26.34  
Siret : 236 300 871 00023

Patrice DOUARRE

Le Secrétaire de Séance,



Philippe COSTE